

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org





Si ce mail ne s'affiche pas correctement,

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille Tel: 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax: 09 57 49 82 49 Mail: contact@snudifo13.org

Lettre d'inFOrmation électronique Juin 2019 n° 58

Promotion de grade 2019 Hors classe et Classe exceptionnelle





"REVALORISATION" PPCR : SUSJERE!

Le SNUDI FO vous renseigne et suit votre dossier Remplissez votre fiche de suivi en ligne!

Hors classe 2019

Selon le calendrier transmis par l'Administration, les IEN avaient jusqu'au 19 mai pour émettre leur avis qui servira de base à l'appréciation finale portée par le DASEN.

Avec les retards importants générés par le mouvement, ces opérations semblent perturbées car aucun collègue ne peut actuellement visualiser l'avis de son IEN dans le dossier Iprof/SIAP. Les organisations syndicales n'ont pas été destinatrices des listings correspondants. Dès que cela sera possible, les candidats pourront contester leur avis, comme l'an passé, par voie de recours gracieux.

Le SNUDI FO vous proposera une lettre-type de recours si nécessaire.

Nouveau calendrier proposé par la DASEN 13 :

Groupe de travail CAPD : jeudi 20 juin 2019 -> Etude des avis et défense des recours gracieux CAPD: jeudi 27 juin -> validation des avis finaux, classement des promouvables et accessions des promus à la Hors classe 2019

Rappels:

Pour les Bouches du Rhône, 475 collègues, dont 403 femmes et 72 hommes seront promus au 1er septembre 2019, soit un taux de 15,5%

Les collègues au 9^{ème} échelon évalués cette année dans le cadre du 3^{ème} rendez-vous de carrière PPCR ne sont pas éligibles à la promotion 2019. Ils seront promouvables l'an prochain, pour les promotions 2020.

Fiche de suivi en ligne Hors classe 2019 -> Enregistrez-vous ICI

Issue du protocole PPCR que FO n'a pas signé, la classe exceptionnelle est un troisième grade qui

Classe exceptionnelle 2019

vient après la hors-classe. La plupart des enseignants sont exclus de ce nouveau grade, qui ne sera réservé qu'à une infime minorité. Deux viviers existent pour obtenir la classe exceptionnelle.

1) Les collègues hors-classe, au moins 3ème échelon, ayant 8 années de fonctions accomplies

dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières : enseignant en

éducation prioritaire, affectation dans le supérieur, directeur d'école, directeur de CIO, directeur adjoint de SEGPA, directeur délégué aux formations, directeur ou directeur adjoint de l'UNSS, conseiller pédagogique, maître formateur, formateur académique, enseignant référent, tuteur d'enseignants stagiaires. Les collègues répondant à ces critères devaient candidater avant le 17 mai via I-Prof 2) Les collègues hors-classe 6ème échelon

Ils sont départagés par une appréciation du DASEN (à consolider, satisfaisant, très satisfaisant, excellent). Les collègues ayant une même appréciation sont départagés par leur ancienneté.

Fiche de suivi en ligne Classe Exc. 2019 -> Enregistrez-vous ICI

Inutile de candidater, ces collègues sont inscrits d'office sur la liste des promouvables.

et par mail à contact@snudifo13.org

PERMANENCES téléphonique au 07.62.54.13.13

SNUDI FO 13

Contactez vos délégués

du personnel

Jean-Philippe BLONDEL - 06.81.60.64.35 Catherine PONTVIANNE - 06.76.04.67.69 Luc SALAVILLE - 06.61.14.39.19

Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16

Sandra LOPEZ - 06.27.34.73.17

Franck NEFF - 07.62.54.13.13



Se syndiquer au SNUDI FO 13 pour 2019 C'est toujours le bon moment!

Bulletin d'adhésion 2019 à télécharger >>ICI<<

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (10 maximum). Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance

syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

FO a signé avec la MACIF.

- 66% de la cotisation est déductible des impôts être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française participation aux évènements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP



Retrouvez toutes les informations pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site

Un renseignement? Une guestion? Contactez-nous!

